

DEMANDE D'INSCRIPTION

URIOPSS Normandie Seine-Eure - Valérie TAILLEPIERRE - v.taillepierre@uriopss-normandie.fr - 02.35.62.01.20

N° de déclaration auprès de la Préfecture de Haute-Normandie : 23 76 00352 76

URIOPSS Normandie Caen - Marie HIRARD - m.hirard@uriopss-normandie.fr - 02.31.35.46.50

N° de déclaration auprès de la Préfecture de Basse-Normandie : 25 14 004 12 14

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



Nom de la STRUCTURE _____

Adresse complète _____



Téléphone _____ Télécopie _____

Em@il professionnel* _____ @ _____

**obligatoire pour l'envoi de confirmation de la formation*



Adhérent URIOPSS : Oui Non

Votre convention collective : _____

Nom et adresse d'envoi de la convention et de la facture (si différents) _____

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

Intitulé de la FORMATION _____

Merci de remplir un bulletin d'inscription par formation souhaitée.

Date(s) : _____

STAGIAIRE(S)

Civilité	Nom et Prénom	Fonction	E-mail	Version utilisée (année)

Nom et Prénom du signataire de la Convention Simplifiée _____

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et les accepter - et avoir porté à la connaissance du (des) stagiaire(s) le Règlement Intérieur qui en a (ont) accepté les dispositions.

Fait à _____ le _____

Signature

CONDITIONS GENERALES

URIOPSS



INSCRIPTION

Une fiche détaillée de chaque formation est disponible sur demande auprès des services formation des URIOPSS, qui sera accompagnée du Règlement Intérieur « Service Formation ».

Vous devez nous adresser votre bulletin d'inscription, signé par l'employeur, le plus rapidement possible et **au plus tard 15 jours avant le début de la formation**. Vous recevrez une confirmation avec précision des horaires et du lieu, 10 jours avant le début de la formation. L'envoi de ce bulletin vaudra acceptation par le stagiaire du Règlement Intérieur cité dans le précédent paragraphe.

URIOPSS



ANNULATION



Du fait de l'URIOPSS :

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, l'URIOPSS se réserve le droit de reporter ou d'annuler un stage jusqu'à trois jours de la date prévue de déroulement. Aucune indemnité ne sera versée au participant en raison d'une annulation du fait de l'URIOPSS.

Du fait du stagiaire :

Dans la quinzaine précédant le début de l'action, annulation à confirmer par écrit (courrier, mail, fax) à l'URIOPSS. Conformément aux dispositions de l'article L.920-9 du code du travail, l'URIOPSS retiendra sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'elle a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

Le jour même de l'action (sauf raison majeure à justifier par écrit), l'URIOPSS pourra retenir jusqu'à la totalité du coût en cas de désistement. De même que tout stage commencé est dû.

OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

Au moins 10 jours avant le début de la formation, l'association reçoit un programme, une confirmation d'inscription, une convention de formation en deux exemplaires. **L'association s'engage à retourner à l'URIOPSS un exemplaire de la convention signé et revêtu du cachet de l'association ou de l'établissement.**

A l'issue de la formation, une facture est adressée. Après réception du règlement, des attestations de présence et une facture acquittée seront délivrées à l'association.

Une attestation de fin de formation sera remise à chaque stagiaire, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action.

RÈGLEMENT

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de l'URIOPSS sur facturation établie après la formation.

Pour les actions de formation professionnelle, en cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin doit être accompagné de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation et le montant de ladite prise en charge.

Les prix indiqués sont exonérés de TVA au titre de l'article 261.7-1^b du CGI et s'entendent pour l'année civile 2017. Le prix indiqué n'intègre pas le coût du repas qui pourra être proposé et facturé en sus.

FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

Les formations ont lieu en général dans les locaux des URIOPSS de Normandie situés :

- Normandie Caen : 3, place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
- Normandie Seine-Eure : 145 avenue Jean Jaurès 76140 LE PETIT QUEVILLY,

la décision étant prise en fonction du nombre d'inscriptions reçues par chaque URIOPSS.

Les formations se déroulent selon un principe d'alternance entre exposés théoriques, exemples pratiques et échanges d'expériences, au plus proche des attentes des participants.

Les équipes des URIOPSS se tiennent à votre disposition pour vous aider dans le choix d'une formation et pour envisager avec vous un projet de formation adapté à votre besoin.

TARIFS 2017

Les formations Inter sont ouvertes à l'ensemble des personnels et administrateurs associatifs des différents secteurs. Le contenu est préétabli et les dates sont d'ores et déjà programmées.

Sous conditions et après accord de l'URIOPSS, l'administrateur accompagnant un stagiaire payant peut être inscrit gratuitement.

Adhérents :

- 215,00 € par jour pour la 1^{ère} personne inscrite,
- 170,00 € par jour pour les personnes suivantes
- 190,00 € par jour par personne, pour toutes les formations « informatique »

Non adhérents :

- Nous contacter

Toute formation Inter peut être proposée sur demande en Intra.